

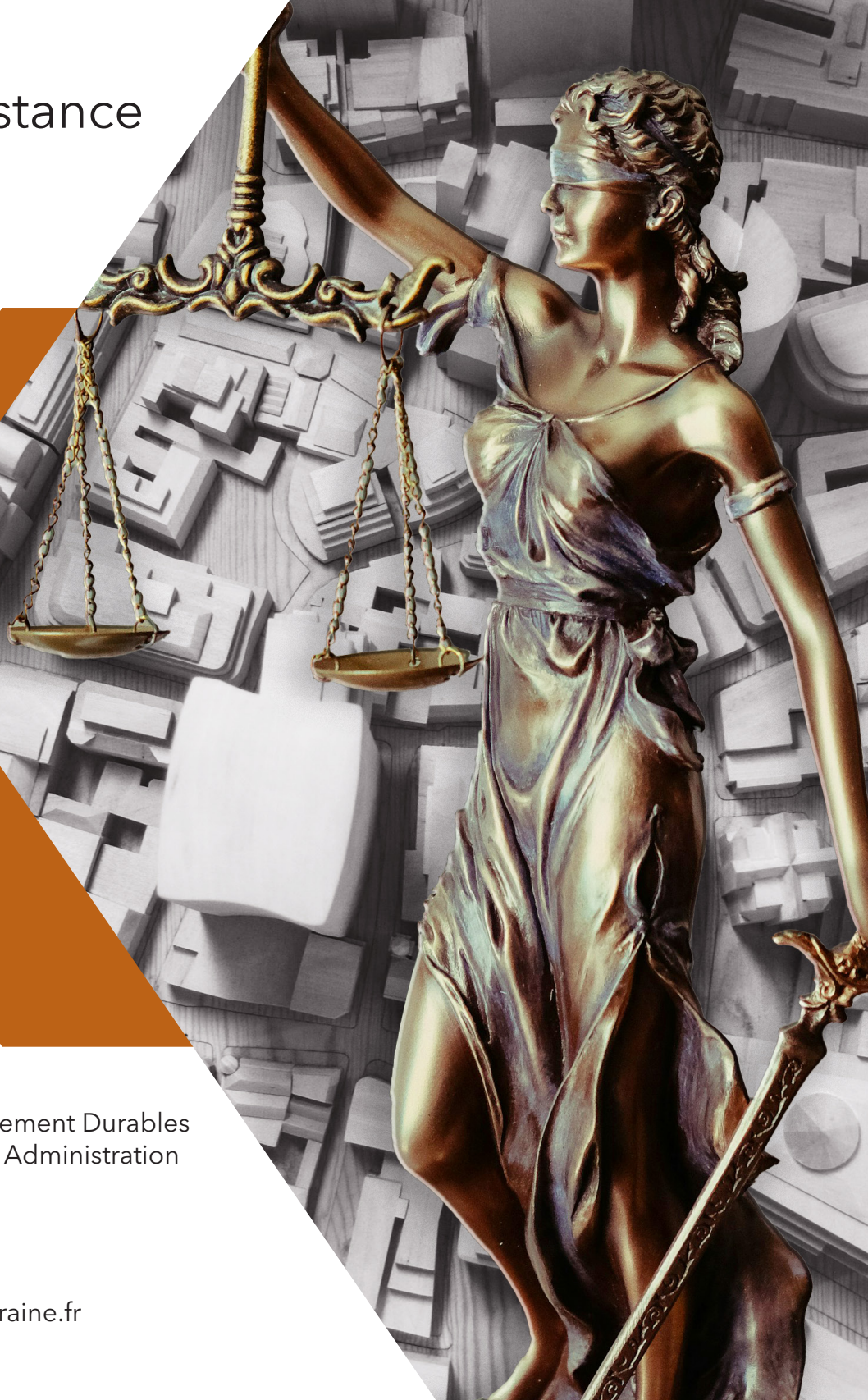
CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Formation à distance

Printemps 2024

Chaire Urbanisme et Aménagement Durables
Faculté de Droit, Économie et Administration
Île du Saulcy
3 Cité Universitaire
57000 Metz

Contact : chaire-uad@univ-lorraine.fr



Présentation

La chaire UAD

La chaire Urbanisme et Aménagement Durables de l'Université de Lorraine repose sur l'ambition de proposer, au monde universitaire et professionnel, public ou privé, un cadre de réflexion dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

Accueillie par la Faculté de Droit, Économie et Administration de Metz, cette chaire est mue par l'idée d'apporter des réponses aux difficultés auxquelles le monde socio-économique est confronté dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement. Cela se traduit par la conduite de recherches en la matière et l'organisation de divers évènements à destination du public : conférences, journées d'études, ateliers, etc.



**URBANISME
AMÉNAGEMENT
DURABLES**

Créer des liens avec les professionnels, mais également entre eux, s'ouvrir à la société et au public et apporter sa contribution à la recherche scientifique sont l'ensemble des éléments qui animent la démarche et la volonté de la chaire UAD.

Son activité passe également par l'organisation de sessions de formations spécifiques, assurées par des professionnels ou des universitaires.



RECHERCHE

L'UAD mène des recherches autour de trois axes structurants:

- transition écologique
- dynamique des villes et des territoires
- problématiques transfrontalières



FORMATION

L'UAD soutient les formations de l'Université de Lorraine ainsi que l'ensemble des diplômes et formations professionnelles qui pourraient s'intéresser aux problématiques de l'urbanisme et de l'aménagement.



RELIER LES PROFESSIONNELS

L'UAD se veut un lieu de rencontre entre professionnels, mais aussi entre le monde universitaire et le monde professionnel, à la faveur de manifestations qu'elle organise.



S'OUVRIR À LA CITÉ

L'UAD se donne pour mission de vulgariser et démocratiser les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, notamment en organisant des manifestations ouvertes au public.



COLLABORATIONS INTERNATIONALES

L'UAD a pour volonté d'inscrire ses travaux dans une démarche d'ouverture, notamment au travers de rapprochements à l'international avec des universités étrangères.

Coordinatrice du programme de la formation et intervenante

Nelly ACH

Docteure en droit public
Première conseillère au
Tribunal administratif de Dijon



Après avoir été maître de conférences entre 2006 et 2014 à l'Université de Lorraine, Nelly Ach est magistrate administrative depuis 2015. Affectée dans une formation de jugement en charge, notamment, des contentieux de l'urbanisme, de l'environnement et de la fonction publique d'Etat, elle est rapporteure publique depuis 2019.

Elle continue à assurer des enseignements à l'université, que ce soit en contentieux administratif général ou en droit de l'expropriation et dispense régulièrement des formations auprès d'un public de professionnels (commissaires enquêteurs, avocats), en particulier en contentieux de l'urbanisme. Elle intervient également ponctuellement lors de colloques ou de journées d'études qui réunissent universitaires et professionnels du droit.

Contenu de la formation

1ère journée : Spécificités du contentieux de l'urbanisme

- Recevabilité de la requête, les pièges à éviter ;
- Examen des moyens par le juge, les caractéristiques propres à l'urbanisme ;
- Quid en cas d'illégalité d'une autorisation individuelle d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme ?

2ème journée : Actualité et approfondissement du contentieux de l'urbanisme

- Introduction de la requête ;
- Instruction de la requête et rôle du juge ;
- Les effets d'un vice entachant la décision ;
- Le contentieux de l'urgence.

Objectifs pédagogiques

Véritable laboratoire du contentieux administratif général, le contentieux de l'urbanisme revêt de nombreuses spécificités par rapport à la procédure juridictionnelle classique, que ce soit au niveau de la recevabilité de la requête, du rôle du juge dans l'analyse des moyens soulevés ou encore s'agissant des conséquences susceptibles de découler d'une illégalité d'une autorisation individuelle d'utiliser ou d'occuper le sol ou d'un document d'urbanisme.

La première journée, qui a vocation à s'adresser à un public assez large, vise à prendre conscience de ces caractéristiques afin de contourner les pièges tendus par le code de l'urbanisme. Si elle nécessite d'avoir quelques connaissances en matière de contentieux administratif, elle n'exige pas de compétence particulière en contentieux de l'urbanisme.

La seconde journée s'adresse à ceux qui souhaitent approfondir leurs acquis, qu'ils aient suivi la première journée de formation ou qu'ils pratiquent déjà le contentieux de l'urbanisme. Elle tend à affiner les compétences, en particulier en appréhendant les évolutions législatives et réglementaires à la lumière de la jurisprudence récente.

Organisation de la formation

La formation proposée, qualifiante, a trait au contentieux de l'urbanisme. Elle se déroulera à distance, via Teams, sur deux journées (voir « Contenu de la formation ») :

- la première portera sur **les bases du contentieux de l'urbanisme** et constituera une approche générale de ce contentieux, avec une vocation d'initiation ou de mise à niveau ;
- la deuxième portera sur **l'actualité et un approfondissement du contentieux de l'urbanisme**, avec une approche plus experte et un regard sur les évolutions récentes de ce contentieux.

Il sera possible d'assister à l'une ou l'autre de ces journées de formation, indépendamment, ou à l'ensemble des deux journées.

Dates et horaires

- 14 mai 2024 : 9h à 12h et 13h30 à 17h30
- 11 juin 2024 : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Public visé

La formation proposée s'adresse aux personnes qui sont intéressées par le contentieux de l'urbanisme. **Elle entre en outre dans le cadre de la formation obligatoire des avocats.**

Plus spécifiquement, la **première journée de formation** s'adresse notamment aux fonctionnaires, agents publics et salariés du secteur privé (bailleurs sociaux, sociétés immobilières) qui seraient amenés à pratiquer le contentieux de l'urbanisme et souhaiteraient bénéficier d'une initiation en la matière ou d'une actualisation de leurs connaissances.

La **seconde journée de formation**, plus spécialisée, s'adresse davantage aux professionnels du droit qui pratiquent déjà ce type de contentieux et souhaiteraient bénéficier d'une formation plus approfondie en la matière.

La formation sera ouverte à partir d'un **seuil minimal de 10 participants**.

Chacune des journées de formation aura une **limite de 20 participants** + 5 places réservées aux étudiants.

Tarifs et inscriptions

1 journée de formation	2 journées de formation	Tarifs étudiants
550 euros* par stagiaire	1000 euros* par stagiaire	120 euros* pour une journée de formation 200 euros* pour les deux journées de formation

* Tarif net en exonération de TVA, TVA non applicable, article 261.4.4° du CGI.

Les inscriptions sont à envoyer par mail à :

chaire-uad@univ-lorraine.fr

en précisant le type de formation choisie :

- une seule journée (préciser laquelle) ;
- l'ensemble des deux journées.

Le formulaire d'inscription complété devra également être joint à ce mail.

Veillez également préciser, le cas échéant, avec un justificatif, votre qualité d'étudiant.

Le formulaire d'inscription est à télécharger sur :

<https://bul.univ-lorraine.fr/index.php/s/rmyCBdXs5JC4y97>

La formation n'est pas éligible au titre du DIF élu ni du CPF du secteur privé.

Partenaires de la chaire UAD

